

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Treize, le Jeudi 11 Avril à 17 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 5 Avril 2013, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

**Etaient présents :**

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme MORACCHINI, MM. CASASOPRANA, GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoint au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. VITALI, BASTELICA, Mme PERES, Mme POLI, Mme JOLY, M AMIDEI, Mme SUSINI, M. COMBARET, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme TOMI, M. D'ORAZIO, Mme GUERRINI, MM. SBRAGGIA, FERRARA, Conseillers Municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

|                       |   |                |
|-----------------------|---|----------------|
| Mme LUCIANI           | à | Mme PERES      |
| Mme GUIDICELLI        | à | M. LUCIANI     |
| Mme MOUSNY-PANTALACCI | à | M. CERVETTI    |
| M. MARY               | à | M. CASASOPRANA |
| Mme DEBROAS           | à | M. AMIDEI      |
| Mme FIESCHI DI GRAZIA | à | Mme SUSINI     |
| Mme CURCIO            | à | M. BARTOLI     |
| M. TOMI               | à | M. D'ORAZIO    |
| M. ZUCARELLI          | à | M. PIERI       |
| Mme FERRI-PISANI      | à | M. GABRIELLI   |
| M. LAUDATO            | à | M. FERRARA     |

**Etaient absents :**

Mme RISTERUCCI, M. BERNARDI, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, MM. RUAULT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

|   |    |
|---|----|
| Nombre de membres composant l'Assemblée : | 45 |
| Nombre de membres en exercice :           | 45 |
| Nombre de membres présents :              | 27 |
| Quorum :                                  | 23 |

Le quorum étant atteint, M D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Jeudi 11 Avril 2013

Délibération N°2013 / 102

**Reconstruction sur site école des Salines : modification des crédits de paiement.**

### **Monsieur le Maire expose à l'assemblée :**

Par délibération n° 201/62 du 29 mars 2010 le conseil municipal a décidé l'ouverture d'une autorisation de programme pour la reconstruction sur site de l'école des Salines. Le montant de l'autorisation de programme a été fixé à 4 182 000,00 € TTC.

La réalisation de cette opération doit être précédée de la démolition des écoles des Salines, les travaux de construction devraient se dérouler durant l'exercice 2014. La préparation de l'opération se fera cependant durant l'exercice 2013.

Il est donc proposé au conseil municipal de modifier la répartition des crédits de paiements de l'opération de reconstruction sur site de l'école des Salines ainsi qu'il suit :

Montant global de l'AP : **4 182 000,00 € TTC.**

|                                    |                |
|------------------------------------|----------------|
| Réalisé exercice 2011              | 11 385,07 €    |
| Réalisé exercice 2012              | 135 699,52 €   |
| Crédits de paiements exercice 2013 | 157 000,00 €   |
| Crédits de paiements exercice 2014 | 3 877 915,41 € |

La fiche annexée fait apparaître la totalité de l'opération, et ses financements, et l'historique des réalisations comptables.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver :

- La nouvelle répartition des crédits de paiements de l'opération
- Le montant des crédits de paiements à inscrire au Budget Primitif 2013 à hauteur de 157 000,00 € TTC

### **LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL, Où l'exposé de M. DIGIACOMI, Adjoint délégué, et après en avoir délibéré,**

Vu, la loi n°82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droit et liberté de la Commune,  
Vu, la loi n°83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi n°83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,  
Vu, la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,  
Vu la loi d'orientation budgétaire n° 92.125 du 6 Février 2004,  
Vu la loi n°93.122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques,  
Vu le Code des collectivités territoriales,  
Vu l'avis favorable de la commission des finances du 10 avril 2013,

**APPROUVE**

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

- La nouvelle répartition des crédits de paiements de l'opération pour la reconstruction sur site de l'école des Salines
- Le montant des crédits de paiements inscrits au Budget Primitif 2013 à hauteur de 157 000,00 € TTC

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en mairie.

.....  
**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus**  
**(suivent les signatures)**

**Pour extrait conforme**

**Le Maire,**

**Dr Simon RENUCCI**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20130411-2013\_102-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/04/2013